

**RÉSIDENCE SPORTIVE AU COLLEGE**

**-**

**Dispositif du Projet Educatif Départemental PED 3 -- 2022-2027**

**Cadre d’intervention**

La « résidence sportive » est un partenariat entre un collège, son équipe éducative au sens large et un club (prioritairement en proximité) et/ou un comité départemental sportif, autour d’un programme d’interventions éducatives et inclusives.

L’ancrage local et la mobilisation des ressources du partenaire sportif visent à proposer aux élèves une approche « décalée » de celle de l’EPS et une offre complémentaire à celle de l’association sportive du collège.

**Objectifs du dispositif**

* Construire une réponse innovante aux enjeux éducatifs et d’émancipation par le sport ;
* Contribuer à développer et promouvoir l’offre de pratique sportive ;
* Favoriser l’inclusion sociale au sein des établissements, en s’adressant à tous les élèves ;
* Contribuer à agir sur le climat et la vie scolaire ;
* Sensibiliser les élèves en matière d’orientation et d’insertion professionnelle ainsi que d’engagement associatif (ex : bénévolat) ;
* Mobiliser les collégiens autour de projets et d’initiatives en lien avec l’actualité et la culture sportives ;
* Encourager l’interdisciplinarité ;
* Acquérir un *habitus* de santé/bien-être/prévention ;
* Favoriser les échanges et le partage entre le sport dit « civil » (les clubs) et le collège.

**Conditions d’éligibilité**

* Respecter le principe de co-construction entre un collège et un club (ou un comité départemental)
* Investir au moins trois thématiques parmi les champs suivants :
  + La mixité
  + La lutte contre les discriminations
  + Le handicap
  + L’insertion et l’orientation professionnelle
  + Le sport santé
  + L’ouverture par l’ailleurs, l’interculturalité et l’interdisciplinarité
  + La citoyenneté
  + Le climat scolaire

**Formats et labellisation**

Le projet devra comprendre :

* Au moins 24 heures d'interventions pour obtenir le label départemental « résidence sportive au collège »
* Au moins 10 heures d’interventions pour le label « mini-résidence sportive au collège »

Cette labellisation se traduira par une convention tripartite entre le Département, le collège et le partenaire sportif.

**Modalités de soutien**

Le plafond de soutien est de 5000€ pour une résidence et de 2000€ pour une mini-résidence. La subvention sera attribuée au club et les postes de dépenses éligibles du projet sont les suivants :

* l’intervention de prestataires ou d’intervenants extérieurs ;
* la mise à disposition de ressources humaines ;
* l’ingénierie de projet ;
* les frais de déplacement des élèves ;
* l’achat de matériel pédagogique ;
* l’achat de billetterie.

Si le club/comité est conventionné avec le Département au titre de son fonctionnement global, le projet sera valorisé dans l’axe « éducation par le sport » et ne pourra obtenir d’aide financière complémentaire pour sa 1ère résidence. A partir d’une 2ème résidence, le partenaire sportif sera éligible pour une subvention complémentaire.

**Données spécifiques à transmettre**

**Collège :**

Nom de l'établissement porteur du projet :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Tél :

Nom et coordonnées cheffe / chef d’établissement :

Nom et coordonnées de la personne référente (mail/tel):

**Club / Comité :**

Nom de l’association sportive :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Tél :

Nom, coordonnées et fonction de la personne référente :

**Thématiques choisies (3 au minimum) :**

Mixité

Lutte contre les discriminations

Handicap

Insertion et orientation professionnelle

Sport santé

Ouverture par l’ailleurs, interculturalité

Citoyenneté

Climat scolaire

**Nombre d’heures d’intervention**: (*entre 10 et 23h : Mini–Résidence, 24h et + : Résidence)*

**Pièces à joindre**

* ***Descriptif détaillé du projet*** : Présenter le projet d’intervention tout en répondant notamment et conjointement (partenaire sportif et collège), aux questions ci-dessous :

1. Pour quelles raisons souhaitez-vous accueillir une résidence sportive ?

*Désirs, envies, constats, observations, contexte de l’établissement*

1. Personnes ressources de la résidence : *Noms, prénoms, fonction, disciplines enseignées pour les enseignant-e-s ;*
2. Quelles sont les actions que vous désirez mettre en place tout au long de l’année pour animer la vie des collégiennes et collégiens ? *Détail du contenu de la résidence sportive*
3. Collège : Des projets structurants avec un partenaire sportif ont-ils déjà été mis en place au sein de l’établissement ? *Si oui de quelle nature ?*

Club / Comité : Avez-vous déjà mené des actions sur la thématique « éducation par le sport » ? *Si oui lesquelles ?*

* ***Budget du projet*** : Faire apparaître les dépenses éligibles.

**Calendrier** **de mise en œuvre**

Les projets sont à déposer entre le 1er février et le 30 avril 2024 :

* auprès du service du sport et des loisirs, contact ci-dessous.
* Si demande de soutien financier, via la plateforme <https://seinesaintdenis.fr/Nouvelle-plateforme-de-depot-des-demandes-de-subvention> .

**Contact : Céline Delhautal, chargée de projets Service Sport et Loisirs** , Département de la Seine-Saint-Denis : [cdelhautal@seinesaintdenis.fr](mailto:cdelhautal@seinesaintdenis.fr) / 01 43 93 42 14